

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°9-2024 | Décembre (2024) | 1 €



Mobilisation des salariés du Groupe VV3 PDL à l'Orée du Parc à Angers



Mobilisation des agents de l'EHPAD les Cordelières aux Ponts de Cé



L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725S07442

Directrice de
publication :
Magali LARDEUX

Sommaire

- 2/3 Édito de Magali/ 2 victoires dans le groupe VYV 3 PDL
- 4 Attaque sur le temps de travail à VYV 3 PDL
- 5 Mobilisation dans les EHPAD
- 6 Riposte aux attaques sur la culture / communiqué du syndicat des transports 49
- 7 CPAM en grève pour leurs conditions de travail
- 8/9 Mobilisation au CHU / Mobilisation des retraités
- 10 AFOC
- 11 CPAM Lettres aux assurés / Police Municipale Angers

Gaz, lithium, colonisation, ... Guidées par leurs seuls intérêts économiques, sans se soucier des centaines de milliers de soldats et civils morts, les grandes puissances poursuivent l'escalade guerrière, permettant ainsi aux revenus d'armement des grandes entreprises d'atteindre 632 milliards de dollars en 2023.

Au-delà des soldats ukrainiens ou russes massacrés, au-delà de l'ignoble génocide à GAZA que le gouvernement MACRON refuse toujours de nommer - préférant réprimer les voix qui s'élèvent pour la paix plutôt que d'appliquer le mandat d'arrêt international contre NETANYAHOU -, c'est l'ensemble des populations qui sont menacées par un 3ème conflit mondial.

Les économies de guerre se mettent en place contre les besoins vitaux des travailleurs : les budgets de guerre de l'ensemble des pays du monde ont augmenté en moyenne de 6.7% en 2023...

En France, l'ex 1er Ministre

BARNIER a décidé d'actionner le 24ème 49-3 sous MACRON lundi 2 décembre 2024 pour faire adopter sans vote le projet de loi de financement de la sécurité sociale, alors que partout la colère était déjà palpable... L'obstruction des députés macronistes à l'occasion du débat sur la réforme des retraites n'avait fait qu'approfondir la colère.

Dans les Pays de la Loire, quelques heures après les annonces d'une coupe budgétaire de 100 millions d'euros par Christelle MORANÇAIS, près de 4 000 personnes se regroupaient devant l'Hôtel de Région.

Les mobilisations se multiplient contre MACRON et ses relais locaux qui essaient d'imposer par la force une politique destructrice d'emplois, de droits, de niveau de vie, de conditions de travail, de conquêtes sociales collectives... : agriculteurs, salariés du privé victimes des licenciements comme à MICHELIN, fonctionnaires, retraités, cheminots...

Tous sont ulcérés par les dénis de démocratie successifs et cherchent les voies et les moyens pour enfin l'empor-

ter : obtenir l'abrogation de la réforme des retraites, l'annulation des plans de licenciements dans l'industrie et l'agro-alimentaire, l'augmentation des salaires et des pensions à minima à hauteur de l'inflation, et l'abandon des projets de budgets austéritaires contre les services publics, la population et la sécurité sociale.

MACRON, isolé, ne tient plus qu'à un fil. Ses manœuvres pour empêcher le naufrage - remaniements, dissolution, ... - s'avèrent toutes vaines, et ceux qui cherchent à l'aider prennent le risque de sombrer avec lui.

Notre Union départementale a considéré que le moment était propice, qu'il était temps de poser le problème des journées d'action isolées, secteur par secteur, qui laissent le temps aux manœuvres...

C'est la raison pour laquelle, nous avons impulsé la tenue de réunions et d'assemblées générales partout, si possible en intersyndicale, pour proposer aux salariés de déclencher la grève à partir du 10 décembre, au moment de l'appel à la grève illimitée des cheminots.

Nous avons mené les discussions intersyndicales pour tenter de faire l'unité, nous avons tenu les AG, échangé avec les salariés et soutenu tous ceux qui ont décidé la grève, nous avons fait connaître notre position dans la presse, nous l'avons diffusé dans la manifestation du 5 décembre.

Ce faisant, nous avons pu constater que de nombreux salariés étaient d'accord avec nous. Ils ont

adopté des motions pour le dire, certains ont interpellé leurs organisations syndicales, d'autres ont pris une carte à FO, d'autres encore ont fait l'expérience de la grève qui permet des victoires.

Grâce au travail syndical des militants FO, des salariés ont obtenu des avancées conséquentes : dans le groupe VYV, les salariés des crèches obtiennent le Ségur (183 € mensuels) avec rétroac-

tivité depuis janvier. Les travailleurs handicapés auront la prime transport, la mutuelle, la prévoyance qui leur sont dues. Victoire également à la plateforme téléphonique de la CPAM 49 : nos camarades ont notamment fait débloquer une enveloppe qui se traduira sur la paie de décembre 2024 par l'attribution de 3 points de compétence avec effet rétroactif au 1er janvier 2024...

Du 10 au 12 décembre, nous avons réaffirmé un axe de combat pour la satisfaction des revendications.

Dans les grèves, les rassemblements et toutes les initiatives décidées par les salariés, dans toutes les discussions, nous avons fait avancer la volonté d'organiser dans l'unité la plus large la grève pour bloquer MACRON, la grève jusqu'à satisfaction des revendications, en opposition

aux journées d'action inefficaces. Toutes ces discussions et ces initiatives que nous avons soutenues constituent des points d'appui importants pour organiser la résistance en direction du président MACRON et du futur gouvernement BAYROU !

Prenons maintenant un peu de repos camarades, pour revenir en forme et en force début 2025 !

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous !

2 victoires dans le groupe VYV 3 PDL

183 € NETS PAR MOIS : UNE RÉTROACTIVITÉ GAGNÉE POUR TOUS LES OUBLIÉS DU SEGUR !

Grâce à la mobilisation collective, à la détermination de Force Ouvrière et des salariés, la direction a cédé aux revendications. Désormais, la prime dite Ségur sera versée et la rétroactivité a été arrachée pour tous les salariés de la petite enfance et un certain nombre du pôle personnes-âgées qui n'en bénéficiaient pas. Les 183 € nets par mois seront appliqués à partir de janvier 2024 et versés sur la paie de décembre 2024. L'entreprise lâche 1 568 127 euros avant même le premier jour de grève !

LA DETERMINATION PAIE

FO VYV3 a multiplié les initiatives pour faire entendre la voix des oubliés du Ségur :

- Le syndicat a organisé des réunions d'information pour tenir informés et pour organiser les salariés autour de leurs revendications.
- Il y a eu des prises de parole dans les réunions de négociations pour faire remonter les revendications
- Des visites d'établissements ont été organisées pour recueillir les

attentes et créer une dynamique collective.

- FO VYV3 a largement communiqué sur ses initiatives.
- Et enfin, un préavis de grève a été déposé le 4 décembre pour la mobilisation à partir du 10 décembre 2024.

Ces actions ont montré que la détermination et l'engagement paient ! Les salariés des crèches ont prouvé que lorsque le rapport de force est engagé, les revendications sont entendues.

VICTOIRE POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS!

Grâce à la mobilisation des travailleurs handicapés et à la détermination de Force Ouvrière, des avancées majeures ont été obtenues :

La direction du groupe a enfin reconnu les travailleurs handicapés pour leur travail et leur contribution.

Une loi permettant aux travail-

leurs handicapés de bénéficier d'une complémentaire santé d'entreprise et de la prise en charge des coûts de transport devait s'appliquer à partir du premier juillet, mais celle-ci n'était pas respectée par le groupe.

Grâce à nos camarades, c'est chose faite à partir du premier octobre pour les coûts de transports

et à partir du 1er janvier pour la complémentaire santé.

Ces mesures auront un coût de 77 784 euros pour l'entreprise, mais ce n'est que la transposition d'acquis des salariés de VYV3 PDL.

Ces victoires ont été rendues possibles grâce à la détermination des salariés pour déclencher la grève à partir du 10 décembre.

Ces victoires sont une fois de plus la démonstration que la mobilisation paie !

EN DIRECT DES SYNDICATS

Temps de travail, la direction ne veut rien lâcher pour les salariés du groupe VYV PDL

Si les personnels de la petite enfance et les travailleurs handicapés ont pu bénéficier de quelques avancées, la direction ne veut rien lâcher sur la question du temps de travail et projette de retirer des jours de congé à l'ensemble de ses salariés.

Le groupe Vyv emploie quelque 4000 personnes dans la région des Pays de la Loire. Et c'est sur le dos de ces travailleurs que la direction entend faire encore plus de bénéfices. En 2023, Vyv a engrangé près de 180 millions d'euros, soit une hausse de 60 millions par rapport à l'année 2022. Alors que le groupe se porte plutôt bien, ses dirigeants ont décidé la suppression de jours de congés payés et de jours de fractionnement avec perte de salaire, la fin de la compensation du travail du dimanche et de la majoration des heures supplémentaires, l'augmentation de 22h du temps de travail et l'annulation possible des congés jusqu'à 48h avant. Travailler plus pour gagner moins est désormais le slogan d'un groupe qui se proclame plus humain. Et cerise sur le gâteau, la prime d'intéressement sera supprimée.

La direction fait la sourde oreille au mouvement de grève commencé le 10 décembre. Pourtant ils sont nombreux à s'être mobilisés dans plusieurs établissements de tous les départements, dans les EHPAD Bel Accueil, Les Noisetiers, l'Orée du Parc, les Couleurs du temps, Logis Des Jardins, Notre Dame de la Charité, Jean



Macé, Suzanne Flon, Beaulieu, Bel Air, l'Air du temps, Louise Michel...

Dans les secteurs de l'optique Ecouter Voir, La Fayette, Lenepveu, Beaufort en Vallée, La Tranche sur Mer, l'audition Ecouter Voir Saint-Nazaire, Trignac, Angers Lafayette...

Les centres dentaires d'Angers, de Laval, Montaigu, Saint Gilles Croix de Vie, Château-d'Olonne, La Roche-sur-Yon, Le Mans...

Les fonctions supports, Tiers payant et compta d'Angers, Moyens généraux, etc.

Les salariés restent mobilisés contre le nouvel accord sur le temps de travail qui réduit les droits de chacun. Ils revendiquent le maintien de tous leurs acquis :

- Le maintien des accords de temps de travail existants, et la mise en place d'accords pour les activités qui en sont dépourvues.
- Une reconnaissance professionnelle réelle qui passe par le respect de leur travail et de leur engagement avec une prime décentralisée versée à 100% sans condition.

• L'augmentation des salaires par la revalorisation de toutes les grilles indiciaires d'un minimum de 5%, non fongible avec les augmentations de Branche, pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2022

• Un accord pour le maintien des conventions collectives.

• Non au forfait jour.

• Des postes à hauteur des besoins .

La direction reste inflexible et à l'exemple d'Emmanuel MACRON, joue la montre pour décourager les grévistes.

FO appelle l'ensemble des salariés de VYV3 PDL à préparer la grève dur à compter du 10 janvier, et demande également aux organisations syndicales, non présentes, à se mobiliser pour défendre les droits et les intérêts collectifs et individuels sur les revendications. De l'union et la mobilisation de tous, dépend la réussite du mouvement !



EN DIRECT DES SYNDICATS

Mobilisation des EHPAD de la fonction publique hospitalière

Suite à une réunion organisée par le GD FO 49 le 19 novembre dernier, il avait été décidé par les syndicats FO présents dans les EHPAD du département de réunir des assemblées générales ou des réunions d'information syndicale afin d'organiser les agents autour de leurs revendications et autour du projet du gouvernement de mettre en place les 3 jours de carence, ainsi que les 10% d'abattements en cas d'arrêts.

Les camarades ont réuni les agents et partout dans le département des mobilisations ont eu lieu !

Aux Ponts-de-Cé, plus d'une vingtaine d'agents de l'Ehpad des Cordelières, soutenus par FO, ont jeté symboliquement leur blouse lors du débrayage pour dénoncer la dégradation dramatique des conditions de travail et alerter sur la mort des Ehpads du fait du manque de soignants pour prendre en soin convenablement les résidents.

Le 11 et le 12 décembre, de nouveaux débrayages ont eu lieu. Entre 15 et 20 agents ont encore dénoncé les conditions de travail et le manque de moyens financiers.

Au Centre Hospitalier Layon Aubance, plus de 65 agents des 4 Ehpads réunis ont également débrayé, soutenus par FO, pour dénoncer les modes dégradés en raison du manque d'effectif, l'épuisement des agents, les conditions de travail.

Au CHLA sur le site de Brissac, un nouveau débrayage a eu lieu le 11, regroupant également 15 à 20 personnes.

À la Ménitrie, près de 35 agents, soutenus par FO, ont débrayé pour dénoncer les restrictions budgétaires qui entraînent la ré-



organisation d'un poste qui sera transformé en coupé, alors que les agents sont déjà épuisés, à bout de souffle. Mr le Maire a été attentif aux revendications et a dit vouloir s'assurer du bien-être des résidents, tout comme des soignants. Ce dernier était présent lors du débrayage et a échangé avec les agents et Force Ouvrière.

La direction a accepté de rencontrer le syndicat Force Ouvrière pour entamer des discussions quant aux revendications.

À Valanjou, en raison du sous-effectif, les agents grévistes, soutenus par FO, sont assignés et ont mis en place une pétition à destination des familles.

Ils seront porteurs d'un brassard noir le jeudi 12 décembre pour dénoncer la mort des Ehpads en raison de la dégradation des conditions de travail, en lien avec le manque de moyens humains

et budgétaires

Aux Résidences du Val Oudon, une semaine noire a commencé dès le 9 décembre, dénonçant la mort des valeurs dans le soin causée par les conditions de travail.

Les agents soutenus par FO, ont porté toute la semaine un haut noir, et installé des banderoles pour dénoncer les conditions de travail.

Partout, les agents se sont saisis de cette opportunité pour exiger l'augmentation des effectifs, afin de respecter le ratio 1 agent pour 1 résident

Pour demander la prime grand-âge et le dégel du point d'indice.

Et dire non aux 3 jours de carence et à l'abattement en cas d'arrêts

Les revendications ne peuvent pas restées non satisfaites, une demande d'audience à l'ARS va être déposée

EN DIRECT DES SYNDICATS

Mobilisations dans la culture



Lundi 25 novembre, ils étaient 3000 devant l'hôtel de région à Nantes et 1000 ce même jour devant le parvis du Quai à ANGERS : des artistes, des militants du milieu associatif, des citoyens attachés à la culture...

Le Syndicat National des Musiciens et du Monde de la Musique Force Ouvrière (SNM3) dont fait partie le syndicat FO de l'ONPL, s'est pleinement engagé dans cette mobilisation.

L'Union départementale FO 49 a répondu présente et leur a apporté tout son soutien. Cette mobili-

sation concerne tous les salariés, elle est interprofessionnelle.

La politique brutale des différents gouvernements Macron s'applique dans tous les secteurs.

Concernant la culture, Christelle MORANCAIS est zélée : 100 millions de coupes pour la Région ! C'est à la fois 100 suppressions de postes de fonctionnaires territoriaux annoncés et c'est aussi des milliers d'emplois supprimés dans le milieu associatif auquel elle coupe les vivres ! Comme Emmanuel MACRON, elle décide de cela seule et de manière autoritaire.

Les différentes associations reçoivent l'annonce du désengagement des subventions de la Région par SMS, par mail... Les coupes peuvent remettre en question tout de suite des festivals organisés de longue date, comme par exemple, Les 1ers plans, à deux mois de la tenue de celui-ci. Elles remettent en question la vie des missions locales et du planning familial, si essentielle. Nombreux sont les salariés inquiets de leur avenir immédiat et de ne plus pouvoir remplir leurs missions, comme nos camarades de l'ONPL.



Les intervenants devant le Quai ont fait le lien avec les licenciements, les « PSE » des grandes entreprises (Après MICHELIN, VALEO vient d'annoncer plus de 1200 suppressions d'emplois !) et également avec la casse des services publics.

Ils ne lâcheront rien et ils étaient également présents en nombre lors de la mobilisation du 5 décembre.

Ils ont raison ! C'est la même politique de destruction, les mêmes conséquences désastreuses pour les salariés qui perdent leurs emplois, qui ne peuvent plus accéder aux soins, à l'Éducation, etc.

Communiqué du syndicat des Transports 49

Le syndicat des transports 49 était réuni en AG le 2 décembre dernier. Vous trouverez ci-dessous la motion adoptée par nos camarades :

«Soutien aux salariés grévistes du privé et du public !

FO Transports 49, réuni en assemblée générale le 30 novembre 2024, apporte tout son soutien aux salariés du privé, comme du public en grève le 10, 11 et 12 décembre qui se battent contre la destruction de la sécurité sociale, la casse des hôpitaux, de l'école et pour la défense des services publics.

Les salariés du transport sont concernés, la défense et le développement des services publics étant les garants de l'égalité et de la solidarité nationale.

Dans un contexte d'attaques répétées sur nos droits et conditions de travail tant dans le secteur public que dans le secteur privé, la convergence des luttes devient essentielle pour faire aboutir nos revendications :

- l'augmentation des salaires
- l'abrogation de la réforme des retraites à 64 ans, pour un retour à

60 ans et au congé de fin d'activité (CFA) à 55 ans.

- contre les suppressions d'emplois,
- pour le retour à la Sécurité sociale de 1945

FO Transports 49 a pris connaissance de l'appel à la grève illimitée des cheminots à partir du 11 décembre.

La réussite de nos luttes dépend de notre capacité à nous unir et à défendre collectivement nos intérêts.

Solidarité avec tous les grévistes ! Ensemble, nous sommes plus forts !»

EN DIRECT DES SYNDICATS

CPAM :

En grève pour leurs conditions de travail

Des assurés sociaux qui ne touchent plus leurs indemnités journalières en arrêt maladie, d'autres qui les reçoivent partiellement, c'est la conséquence d'un choix de logiciel que dénoncent les agents de la plateforme téléphonique de la CPAM.

Ils sont en première ligne du mécontentement des assurés sociaux. Depuis fin septembre les conditions de travail des agents de la plateforme de service de la CPAM du Maine et Loire, regroupant une centaine d'agents se sont fortement dégradées, suite au choix de la direction d'expérimenter un nouveau logiciel.

Cette plateforme traite les appels entrants des assurés sociaux des départements 49, 85, 72 et 53. Or depuis l'expérimentation sur la Vendée et la Loire-Atlantique du nouveau logiciel, nommé ARPEGE, de nombreux couacs dans le versement des indemnités journalières plongent les assurés dans la précarité. Malgré un déploiement estimé réussi par la CPAM, aujourd'hui ce sont plusieurs milliers d'assurés en arrêt maladie ou accident du travail qui sont privés du versement de leurs indemnités journalières.

Les agents de la plateforme téléphonique n'arrivent plus à faire face à la détresse des assurés. Depuis le 18 novembre, plusieurs

appels à la grève ont été lancés.

Dans ce contexte, l'intersyndicale FO, CFDT, CFTC de la CPAM 49 a tenu une AG jeudi 28 novembre 2024 rassemblant 80 % des agents formés pour l'utilisation du nouveau logiciel ARPEGE et un préavis de grève illimité à compter du jeudi 5 décembre 2024 a été déposé en vue de faire aboutir les revendications suivantes :

- Amélioration des conditions de travail suite à l'exposition à des risques psychosociaux du fait de la mise en place d'ARPEGE
- Une communication claire, écrite et réelle envers les collègues sur les dysfonctionnements en cours sur le paiement des Indemnités journalières et des perspectives de résolution avant les fêtes de fin d'année 2024
- Une communication transparente envers les assurés sociaux concernés par les dysfonctionnements.
- La formation GIP (logiciel de déclaration des incivilités) pour tous les téléconseillers.
- Une procédure claire et écrite permettant aux téléconseillers un temps de retrait lorsque la prise d'appel n'est plus possible et qu'elle engendre une menace pour la santé du téléconseiller (RPS)
- L'allègement des procédures

jugées trop lourdes et trop complexes (actuellement 12 applications différentes pour la consultation d'un dossier PE ARPEGE)

- L'octroi d'un temps de pause exceptionnel de 30 minutes supplémentaires par jour pour les agents de la plateforme de service.
- L'octroi d'une prime exceptionnelle pour ces agents.

Après 3 jours de grève et plusieurs entrevues avec la direction, cette dernière s'est engagée à mettre en place dans les meilleurs délais l'intégralité des mesures et revendications, à l'exception de l'octroi d'un temps de pause supplémentaire.

De plus, la direction a informé les grévistes qu'elle a demandé et obtenu de la CNAM une enveloppe de points supplémentaires pour les salariés de la plateforme de service d'Angers qui ont participé à la prise des appels PE ARPEGE de la CPAM de Vendée en octobre et/ou novembre 2024. **Cette enveloppe se traduira sur la paie de décembre 2024 par l'attribution de 3 points de compétence, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.**

La majorité des revendications ont été obtenues le préavis de grève déposé le 5 décembre a été levé mercredi 11 décembre à 12 h.

Tout cela grâce à une forte mobilisation et un investissement des salariés

EN DIRECT DES SYNDICATS

Mobilisation sur le CHU



3 services sont actuellement mobilisés pour leurs conditions de travail et de rémunération et une victoire a été obtenue pour les agents de nationalité hors UE.

St Nicolas

À partir du lundi 25 novembre, le personnel de l'EHPAD Saint-Nicolas du CHU d'Angers était en grève et occupait avec FO, l'entrée de l'EHPAD pour exiger des moyens, à commencer par des effectifs!

45 infirmières, aides-soignantes et ASH s'étaient réunis avec FO en assemblée générale début novembre.

Une nouvelle fois le personnel de l'EHPAD a fait le constat des conditions de travail inacceptables et des conséquences pour les résidents. Dans toutes les résidences, il manque des bras, il manque des formations pour les nouveaux recrutés.

Les agents refusent la fatalité d'une situation qui est le résultat d'économies dans le médico-social.

L'ARS, le conseil départemental et la direction du CHU d'Angers sont responsables. Dans le même temps, le prix de la chambre ne cesse d'augmenter pour les familles.

Récemment, ce sont des rats qui ont été retrouvés dans les chambres. Inacceptable pour nos collègues.

Toute la semaine, les collègues ont occupé l'entrée de l'établissement. Ils revendiquent notamment des effectifs supplémentaires dans toutes les résidences.

Ce vendredi 29 novembre, suite à une nouvelle assemblée générale, une délégation de 20 agents avec FO s'est rendue sur le site du CHU pour déposer à la direction générale une lettre ouverte, qui a recueilli près de 200 signatures, et a demandé une rencontre avec la directrice générale.

La Stérilisation

Les agents de la stérilisation sont en grève pour des conditions de travail acceptables, les carrières et la revalorisation de la prime

Après des années de promesses de la direction, restées sans lendemain, la détermination est encore plus grande pour obtenir des garanties sur l'arrivée de renforts en effectifs, et pour l'octroi d'une prime afin de reconnaître la contrainte importante de leur travail.

L'activité de ce secteur essentiel pour les blocs opératoires a augmenté de 20 %. Rien qu'en 2023, ce service était en sous-effectif sur plus de 200 jours! De très nombreux agents de stérilisation

ont quitté le service ces dernières années devant la pénibilité du travail et l'absence de perspective d'évolution de carrière et d'attractivité.

Les engagements pris en 2019 par la direction générale, suite à une grève, n'ont pas été tenus. Un dispositif de suppléance devait être mis en oeuvre. Rien n'a été fait. Une prime devait être attribuée à tous, elle ne l'a été que partiellement. La formation nécessaire aux protocoles indispensables au service et aux missions devait être réétudiée et modifiée, elle ne l'a pas été.

Depuis des années la direction, qui a reçu à plusieurs reprises des délégations a régulièrement pris des engagements qui dans les faits n'ont pas été suivis. Les agents n'ont plus confiance et attendent d'autres garanties suite aux premières annonces faites par la direction.

Deux réunions de négociation ont eu lieu, la dernière proposition faite par la direction ne permet toujours pas d'avoir les garanties nécessaires. C'est notamment la question de la fidélisation des agents qui seront recrutés qui pose problème.

La direction refuse toute perspective d'une revalorisation salariale qui a pourtant été validée pour la stérilisation du CHU de Nantes en 2023.

La direction préfère déprogrammer des opérations plutôt que répondre aux revendications de ses agents, elle peut le faire, elle doit le faire!

La Blanchisserie

Le CHU et le Césame ont pour projet de réunir leurs deux blanchisseries d'ici 2026. Objectif : moderniser l'outil et réduire les coûts, toujours la même recette pour cela : supprimer des postes! Ce ne serait pas moins de 17 postes qui seraient supprimés!

EN DIRECT DES SYNDICATS

Les agents du CHU ont décidé d'une première journée de mobilisation le 9 décembre. Prochaine étape prendre contact avec les agents du Césame pour établir un cahier de revendication commun et déterminer les moyens d'obtenir satisfaction!

Agents hors UE

Le 27 septembre, le syndicat FO avec 25 agents de nationalité hors Union Européenne recrutés par le CHU d'Angers, qui ne peuvent prétendre à devenir fonctionnaires, déposait une lettre ouverte à la direction pour demander des CDI.

La situation administrative d'une

soixantaine d'agents sur l'établissement, les prive d'accès au statut de la fonction publique, bien plus protecteur qu'un contrat CDD ou CDI.

La direction fixait un seuil de 3 années d'ancienneté sur l'établissement pour prétendre à un CDI, quand, dans le même temps, les agents de nationalité européenne pouvaient bénéficier d'un accès au statut de fonctionnaire tous les 2 ans (pour les ouvriers, administratifs et agents d'entretien) et sans délai pour les infirmiers, aides-soignants, manipulateurs radio...

La direction du CHU d'Angers vient de répondre favorablement

à Force Ouvrière en proposant, dès décembre 2024, pour les collègues de nationalité hors UE qui occupent un poste vacant et après accord de l'encadrement (comme pour la mise en stage) :

- Un CDI au bout de 2 ans d'ancienneté pour les ASH, adjointes administratives, agents d'entretien, aides-soignants
- Un CDI au bout d'un an d'ancienneté voir au moment du recrutement pour certains métiers très recherchés par la direction.

Cette avancée est le fruit d'un combat collectif et d'une négociation qui a porté ses fruits avec la direction du CHU d'Angers.

Mobilisation des retraités du 3 décembre

Ce 3 décembre, les retraités de toute la France se sont mobilisés à l'appel du « groupe des 9 » pour exiger la revalorisation des pensions de base le 1er janvier 2025.

À Angers, ce sont 200 manifestants qui se sont réunis pour dénoncer « une détérioration continue du pouvoir d'achat des retraités et demander des mesures concrètes pour pallier les pertes accumulées ».

Une revalorisation différée sous pression

Conformément au code de la Sécurité sociale, la revalorisation des pensions doit intervenir au début de chaque année. Pourtant, le gouvernement Barnier avait annoncé le décalage de cette échéance au 1er juillet 2025.

Nos camarades retraités subissent un creusement des écarts entre les pensions et le coût de la vie!

« Depuis 2017, les pensions ont augmenté de 13,6 %, alors que l'inflation cumulée atteint 19,5 %. Cette situation se traduit par une perte équivalente à trois mois de pension pour la majorité des retraités, voire jusqu'à quatre



mois et demi pour ceux touchés par l'augmentation de la CSG en 2018 ».

souligne Jean-Jacques Nicolai, notre camarade secrétaire de l'Union départementale des retraités Force ouvrière 49

Au-delà de la question des pensions, les retraités ont exprimé leurs inquiétudes face aux réformes envisagées dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025. Parmi les mesures contestées figurent « **la remise en cause de la prise en charge des affections de longue durée (ALD), l'augmentation des franchises médicales et des cotisations des**

complémentaires santé », ajoute Jean-Jacques Nicolai.

Nos camarades dénoncent également l'absence de remise en question des avantages fiscaux accordés aux grandes entreprises et aux patrimoines les plus élevés.

« Ces menaces sont d'autant plus inacceptables, alors que ce même gouvernement se refuse toujours à revenir sur les exonérations de cotisations sociales patronales qui coûtent chaque année plus de 70 milliards aux budgets publics. Ces exonérations, loin de servir l'emploi, grèvent largement le budget de la Sécu et profitent pour l'essentiel aux actionnaires.

Ainsi, la part des 500 plus grosses fortunes est passée de 28 % du PIB en 2018 à 42 % en 2023 »

ACTUALITÉS

L'AFOC contre l'augmentation des loyers de 3,26 % chez des bailleurs sociaux du Maine et Loire

Une décision controversée face à la précarité des locataires.

L'annonce d'une augmentation des loyers de 3,26 % pour l'année 2025 par des bailleurs sociaux a suscité une onde de choc parmi les associations de locataires, ces mêmes locataires déjà éprouvés par l'inflation galopante des produits du quotidien de la stagnation des salaires et des pensions de retraite. Cette décision, bien que basée sur l'IRL (indice de référence des loyers) calculé chaque année par l'INSEE, est jugée inacceptable par de nombreux acteurs du logement social. Cela soulève en effet des questions cruciales sur l'équilibre entre la viabilité financière des bailleurs et le bien-être des locataires.

Une situation économique alarmante

Les locataires, qui peinent déjà à joindre les deux bouts, voient leur pouvoir d'achat s'éroder chaque jour un peu plus. L'inflation, qui touche des secteurs essentiels comme l'alimentation, l'énergie et les transports, a mis à mal les budgets familiaux. Dans ce contexte, une augmentation des loyers de plus de 3 % apparaît comme une provocation pour ceux qui luttent pour maintenir un niveau de vie décent.

Les bailleurs face à leurs responsabilités

Les bailleurs sociaux justifient cette hausse par la nécessité de couvrir les coûts croissants liés à l'entretien des logements et aux travaux de rénovation. Cependant, cette explication ne suffit

pas à apaiser les inquiétudes des locataires. Beaucoup estiment que les bailleurs devraient explorer d'autres solutions, comme la réduction des dépenses administratives ou la recherche de financements alternatifs, avant d'imposer une telle charge financière à des ménages déjà fragilisés.

Il est important de noter que certains bailleurs sont conscients des défis économiques actuels et sont prêts à envisager des augmentations de loyer moins élevées (pour exemple Angers Loire Habitat pour 2,50%, le seul du Maine-et-Loire). Cette approche permet de trouver un équilibre entre la nécessité de maintenir la rentabilité de leurs biens et la prise en compte des réalités financières des locataires. Cela montre une volonté de dialogue et d'adaptation face aux circonstances économiques.

La voix des locataires

L'AFOC 49, l'association Force Ouvrière des consommateurs de Maine et Loire, qui se bat activement contre ces augmentations s'indigne de cette décision, dénonçant une « politique de l'austérité » qui ne prend pas en compte la réalité du quotidien. « Nous sommes déjà à bout de souffle. Comment peut-on nous demander de payer plus alors que nos salaires et nos pensions de retraites stagnent et que les prix flambent ? » s'interroge une représentante d'une association de défense des locataires.

Des bailleurs sociaux génèrent des profits en faisant les poches des locataires ce qui est inacceptable. C'est la raison pour laquelle l'AFOC 49 demande la révision immédiate des augmentations

des loyers pour 2025.

Vers une crise du logement encore plus grave ?

Cette situation pourrait également avoir des conséquences plus larges sur le marché du logement social. Si les loyers continuent d'augmenter ce qui va accroître le taux des loyers impayés, puis de nombreux ménages pourraient être contraints de quitter leur logement, aggravant ainsi la crise du logement. Les bailleurs sociaux, en cherchant à équilibrer leurs budgets, risquent de perdre de vue leur mission première : garantir un accès au logement pour les plus vulnérables !

Conclusion

L'augmentation des loyers de 3,26 % pour 2025 est un sujet de controverse qui met en lumière les tensions entre les besoins financiers des bailleurs sociaux et la réalité économique des locataires. Alors que la précarité s'intensifie, il est impératif que toutes les parties prenantes se réunissent pour trouver des solutions durables et équitables. La question demeure : jusqu'où les locataires devront-ils aller pour défendre leur droit à un logement abordable ?

Et qu'en est-il aujourd'hui du statut de bailleur dit « social » si n'est pas pris en compte le besoin primordial de se loger ?

AFOC 49, Le 03/12/2024

ACTUALITÉS

LETTRE AUX ASSURÉS, ALLOCATAIRES, COTISANTS ET PENSIONNÉS : LA SÉCURITÉ SOCIALE EST À NOUS, TOUS ENSEMBLE EMPÊCHONS SA DESTRUCTION !



Qui pourrait aujourd'hui se passer de la Sécurité Sociale ? Reposant sur le principe « Chacun cotise selon ses moyens, et reçoit selon ses besoins », elle est le formidable outil de solidarité conquis par les travailleurs en 1945, et que le monde entier nous envie. Sans elle, seuls ceux qui en ont les moyens financiers pourraient se soigner et faire face aux événements et autres aléas de l'existence. Elle nous appartient !

Attaquée constamment depuis sa création par le pouvoir en place (quelle que soit sa tendance), elle fait aujourd'hui l'objet d'une offensive sans précédent de la part des gouvernements successifs du président Macron visant à la détruire purement et simplement. Ils s'en prennent simultanément aux fondements de la Sécurité Sociale, au fonctionnement de ses organismes, aux personnels que nous sommes, et à vos droits.

Le 4 décembre dernier, le Premier ministre Barnier a vu son gouvernement tomber après l'usage du 49.3 pour faire passer son projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale. Celui-ci prévoyait d'économiser 15 milliards d'euros sur les comptes de la Sécu à travers toute une batterie de mesures contre les assurés alors même que 80 milliards d'exonérations de cotisations patronales sont pratiqués chaque année !

Certes, l'échec de ce projet de loi est une bonne nouvelle, mais les orientations visant à détruire la Sécurité Sociale sont toujours à l'œuvre et nécessitent d'organiser la résistance pour la sauver.

ILS VEULENT EN FINIR AVEC LES INDÉMNITÉS JOURNALIÈRES ET LES AFFECTIONS LONGUE DURÉE !

Si nous ne l'arrêtons pas, le « Plan de Transformation de l'Assurance Maladie » doit être appliqué au printemps. Celui-ci s'attaque en particulier au Service du Contrôle Médical qui rend les décisions en matière de prolongation d'Indemnités Journalières (IJ), de prise en charge au titre des Affections Longue Durée (ALD) ou encore d'attribution de pensions d'invalidité. Ces décisions sont aujourd'hui prises de façon indépendante par les Médecins Conseils et uniquement sur des critères de santé des assurés. En intégrant ce service aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), cette indépendance n'existera plus et ces décisions seront prises en fonction de critères financiers, soumis à des contraintes budgétaires d'austérité.

C'est bien le tri des malades qui est à l'œuvre, ouvrant la voie à ce qu'on refuse depuis toujours. Ainsi, demain un assuré atteint d'un cancer pourrait se voir refuser une prise en charge à 100 % sous prétexte qu'il aura eu de « mauvaises habitudes » de vie.

Remettre en cause les droits aux Indemnités Journalières, c'était bien l'intention de Michel Barnier via leur plafonnement de 1,8 à 1,4 fois le SMIC ou encore à travers la volonté d'instaurer trois jours de carence dans la Fonction Publique, ce qui s'appliquerait immanquablement à tous les salariés du privé qui bénéficieraient actuellement d'un maintien de salaire.

Remettre en cause les ALD, c'est aussi l'objectif du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF) dont l'application exclurait 4 millions d'assurés de la prise en charge à 100 % !

TOUT CELA EST TOUJOURS À L'ORDRE DU JOUR !

ILS VEULENT EN FINIR AVEC TOUT LE FONCTIONNEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE !

Le chaos est aujourd'hui organisé dans toutes les branches de la Sécurité Sociale à coup de suppressions massives de postes, d'utilisation d'outils informatiques défectueux, d'utilisation de robots en lieu et place des collègues, de fermetures d'accueils, de permanences et de centres de Sécurité Sociale...

Le résultat ? Des délais de plus en plus longs pour le paiement des prestations, voire leur blocage. C'est le cas avec le nouveau logiciel de paiement expérimenté en Assurance Maladie qui prive aujourd'hui des milliers d'assurés de leurs Indemnités Journalières. Et qu'en sera-t-il demain dans la branche Famille avec la mise en place de la Solidarité à la Source, alors même que la réforme des Aides au Logement en 2021 a complètement désorganisé le fonctionnement des CAF sur plusieurs années ?

Désormais, le lien entre les agents de Sécu que nous sommes et vous est perpétuellement entravé, vous contraignant par exemple à passer par Internet, à ne pas avoir la réponse que vous recherchez, à ne pas aboutir sur la démarche que vous effectuez.

Tout cela met plus que jamais à l'ordre du jour l'arrêt de toutes les suppressions de postes, l'embauche de tous les personnels de Sécurité Sociale nécessaires et la réouverture de tous les accueils physiques !

ILS VEULENT EN FINIR AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE ET NOUS N'ACCEPTONS PAS !

C'est la raison pour laquelle, dans quantité d'organismes de Sécurité Sociale, les agents se sont mis en grève à partir du 10 décembre pour leurs revendications (salaires, conditions de travail) et pour défendre la Sécurité Sociale, y compris en lien avec des appels à la grève dans d'autres secteurs professionnels.

Mais défendre la Sécurité Sociale n'est pas la seule affaire de ses salariés, elle est notre affaire à tous. Partout, discutons-en pour organiser la résistance et conserver ce qui demeure le bien le plus précieux des travailleurs :

LA SÉCU, ELLE EST À NOUS, ON S'EST BATTU POUR LA GAGNER, BATTONS-NOUS ENSEMBLE POUR LA GARDER !

Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière
54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS
Téléphone : 01 48 01 91 35
Courriel : orgsociaux@fecfo.fr
Web : www.fecfo.fr

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Police Municipale d'Angers

Négociation gagnante sur le régime indemnitaire des policiers municipaux de la ville d'Angers !

Il aura fallu seulement une semaine, montre en main, pour aboutir à une résolution constructive concernant la revalorisation du régime indemnitaire des policiers municipaux de la ville d'Angers.

Les nouvelles modalités de l'Indemnisation Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) ont été adoptées avec succès par les agents.

La pression exercée par les agents sur la direction de la sécurité-prévention s'est rapidement intensifiée, poussant la collecti-

tivité à formuler des propositions à la hauteur des revendications. Force Ouvrière, syndicat représentatif des agents, a joué un rôle déterminant dans cette issue favorable.

Ces négociations, qui se sont achevées en session plénière du Comité Social Territorial (CST) spécialement consacré à ce dossier, marquent une étape importante pour la reconnaissance du travail et des missions assurées par les policiers municipaux.

Un agent de police municipale de jour, percevra au 1er janvier

2025 (part fixe et variable) d'un début carrière à la fin de carrière (catégorie C) une augmentation allant de 74€ à 144€ mensuels !

Les échanges avec les agents syndiqués et leurs collègues, sans avoir eu à poser de préavis de grève, ont permis de maintenir la pression et de faire entendre les revendications !

Cette victoire souligne l'efficacité et la place de Force Ouvrière au sein de ce service, mais aussi la peur qu'ont les élus d'avoir à gérer une grève de la police municipale !

